



# Compte-rendu

## du Conseil d'Administration de l'INRA

tenu le 10 octobre 2002

Fait à St Cyr l'Ecole, le 30/10/2002

En ouverture, le président Hervieu présente les nouveaux administrateurs nommés en remplacement de ceux dont le mandat était terminé. Parmi eux, Renée Wargnies, Secrétaire de la Fédération CGT de l'agro-alimentaire qui remplace André Hemmerlé comme représentant la Confédération CGT. L'ordre du jour comporte l'examen de la DM2<sup>2</sup> INRA et la DM1<sup>1</sup> CPOV<sup>3</sup>, le renouvellement du GIP ECOFOR<sup>4</sup>, un « point d'étape » sur le 6<sup>ème</sup> programme cadre de l'Union Européenne et enfin des questions diverses.

### Décision Modificative n°2 au budget 2002 de l'INRA

Le budget 2003 ne sera soumis au CA<sup>5</sup> qu'en décembre, mais ce qui s'annonce motive la déclaration suivante de la CGT, faite avant le débat sur la DM2 :

**« Le budget primitif 2003 n'est certes pas à l'ordre du jour de ce CA, mais, comme l'an dernier, nous vous disons que c'est avant qu'il soit voté qu'il faut intervenir.**

**Au-delà de l'escroquerie de présentation, que même la presse bien pensante a relevé, c'est une baisse globale de 1,3% du BCRD<sup>6</sup> en monnaie courante (Le Monde daté du 27/09/02) et 162 suppressions de postes de chercheurs que le gouvernement nous annonce, malgré les promesses du candidat Chirac il y a à peine quelques mois.**

**A l'INRA, 16 suppressions de postes de chercheurs et aucune création d'emploi d'ITA<sup>7</sup>, -13,9% pour les Crédits de Paiement (CP). Au total, les moyens de paiement (DO<sup>8</sup>+CP) baissent de 1,71% à l'INRA. Le Fonds National de la Science (FNS) voit, en revanche, ses Autorisations de Programmes (AP) augmenter de 42,3%. Ses crédits en AP et CP sont largement plus grands que ceux de l'INRA et l'INSERM maintenant ! Ce FNS, budget à la totale discrétion du gouvernement, va donc peser plus encore sur la programmation des recherches des organismes. Un tel budget, avec la poursuite de la politique de disciplines prioritaires, risque d'être catastrophique pour nombre de celles qui ne le sont pas.**

**Et dans le même temps, on nous annonce la construction d'un nouveau porte-avion ! Réservez plutôt l'argent public pour la recherche et l'enseignement. Si notre DG<sup>9</sup> a vraiment le souci des moyens de l'organisme, nous espérons la voir dans la manifestation du 17 octobre... »**

1 Décision modificative n°1

2 Décision modificative n°2

3 Comité français de Protection des Obtentions Végétales

4 Groupe d'Intérêt Public Ecosystèmes Forestiers

5 Conseil d'Administration

6 Budget Civil de la Recherche & Développement

7 Ingénieurs, Techniciens et Administratifs

8 Dépenses Ordinaires

9 Direction Générale

La CFDT fait aussi une déclaration sur le futur budget 2003, insistant sur le développement des post-docs sur contrats à durée déterminée renouvelables, ce qui, joint à la faiblesse des salaires, rend le métier de chercheur peu attractif en France. Elle fait des remarques analogues à celles de la CGT sur les baisses budgétaires annoncées.

Concernant la DM2, la CGT annonce qu'elle va surprendre la DG en étant content de quelque chose... : en effet, pour la première fois depuis des années, une décision modificative n'est pas une annulation de crédits annoncés ! Ce n'est bien sûr qu'un arbre qui cache la forêt de l'insuffisance budgétaire. Dans le détail, on s'inquiète de la baisse de 0,4% des sommes allouées aux primes, alors qu'elles sont censées financer les points de sujétions, dont on nous avait promis la forte hausse.

La représentante confédérale CGT s'étonne, en tant que nouvelle administratrice, qu'un institut public ne vive pas que de ressources budgétaires d'Etat ; elle souligne l'accélération d'année en année du pourcentage de hausse de ces ressources

Pour M. Lesaffre (ministère de l'environnement), les ressources contractuelles sont une bonne chose. Elles viennent pour beaucoup de l'Europe. Elles signalent l'insertion de l'INRA dans la recherche européenne et dans la société.

Votes : 2 contre (élus CFDT), 4 abstentions (3 CGT + liste non syndicale), tous les autres pour.

## **D. M. n°1 au budget du Comité français de Protection des Obtentions Végétales**

Comme le budget primitif présenté à l'automne, cette décision modificative indique un retournement de tendance par rapport au déclin enregistré continuellement ces dernières années. La CGT s'en félicite, mais réclame la titularisation des permanents non-titulaires, actuellement en nombre égal aux titulaires. M.Hervieu trouve la CGT obsédée par la survie de ce comité, alors que la politique n'est absolument pas d'aller vers un « tout brevet ».

M. Lafarge rappelle qu'indépendamment des brevets, ce comité était considéré il y a peu de temps dans les documents officiels comme une survivance qui devait s'effacer devant le comité européen ayant la même fonction. Nous protestions alors contre les garanties bien moindres apportées par les inscriptions européennes. Il nous semble que la DG montre là un manque de mémoire, alors que cette mémoire est indispensable pour analyser les situations et y faire face.

Votes : pour à l'unanimité.

## **Renouvellement du GIP « ECOFOR »**

L'analyse de l'activité de ce GIP au cours de ses 10 années d'existence est faite par le Chef Adjoint du département Forêt et Milieux Naturels, M.Bonnet-Masimbert, invité pour l'occasion. Les officiels reconnaissent un fonctionnement réel de « structure de coordination » (donc de GIS<sup>1</sup>) et l'existence d'ambitions initiales beaucoup plus intégratrices. L'abandon des ambitions initiales semble ne gêner personne et l'activité réelle semble satisfaire tout le monde.

Pour la CGT, le renouvellement de ce GIP n'a pas de sens. L'administration reconnaît elle-même que son fonctionnement actuel (de type GIS) est satisfaisant. Transformez-le en GIS !

---

<sup>1</sup> Groupe d'Intérêt Scientifique

La CFDT pose la question des effectifs propres au GIP. Contrairement à ce que les documents peuvent faire croire, il n'y en a pas. Tout le personnel a été mis à disposition par les contractants.

Votes : 3 contre (CGT), 1 abstention (liste non syndicale), tous les autres pour.

## **6ème PCRDT<sup>1</sup> de l'Union Européenne**

Pour la DG, M.Sauveur présente et commente des statistiques sur la participation de l'INRA aux « appel à manifestation d'intérêt », première étape de la mise en place du futur programme cadre européen de recherche & développement dans ses deux volets, les « programmes intégrés » et les « réseaux d'excellence ». Il fait de même pour la participation de l'INRA au réseau « Euragri » dans la période qui s'achève.

La CFDT intervient sur les centres d'excellence et les réseaux.

M. Hervieu dit oui à l'engagement de l'INRA dans cette nouvelle étape de la recherche européenne. Pour sauver les appareils de recherche de nombreux pays qui ont récemment beaucoup régionalisé, il faut ces réseaux ; les centres d'excellence les tueraient... Nous manifestons notre approbation, en rappelant que nous avons toujours été contre la régionalisation massive et les « centres d'excellence » absorbant toutes les forces. Nous réclamons une politique cohérente avec ce diagnostic. M.Hervieu et Me Guillou protestent qu'ils travaillent à maintenir la cohérence nationale...

La CGT présente l'analyse suivante :

**« Le 6<sup>ème</sup> programme-cadre résulte du constat fait par Bruxelles (rapport M.Busquin en date du 18/01/2000) de l'échec de ses programmes précédents. Ils n'ont pas réussi à créer les innovations espérées ni à dégager des points forts dans l'appareil de recherche. Dans ce nouveau programme, la bonne nouvelle est l'abandon de l'obligation d'association au privé. Pour le reste, il se caractérise par un recentrage sur les institutions publiques de recherche et une externalisation de la gestion du budget vers de très grands consortiums par grands thèmes, fonctionnant en agences d'objectifs. La direction de l'INRA espère sauver l'essentiel en prenant les commandes de quelques programmes autrefois pilotés par Bruxelles. Ces grands programmes s'appuieront sur des pôles régionaux et toujours plus de chercheurs contractuels.**

**Au-delà des déclarations de (bonnes) intentions, nous pensons qu'il n'y a aucune issue pour la survie d'un institut national de recherche publique en dehors de quelques principes essentiels :**

**- Indépendance vis à vis des acteurs économiques de la filière, donc renforcement du budget public**

**- Indépendance de la réflexion scientifique vis à vis des aléas conjoncturels auxquels nos objets de recherche sont soumis ; cela signifie maintien du statut de fonctionnaire avec titularisation des précaires, budget public récurrent et choix scientifiques dans le cadre de structures nationales démocratiques. »**

## Questions diverses

**1) Délégation de pouvoirs à la Directrice Générale.** C'est pratiquement le même texte que celui qui avait été soumis au CA du 28 septembre 2000, à part un relèvement sensible des sommes jusqu'auxquelles le CA délègue ses pouvoirs. A l'époque, personne n'avait remarqué le dernier paragraphe, permettant à la Directrice de laisser un agent INRA percevoir son traitement INRA pendant 2 ans, alors qu'il travaille dans l'entreprise qu'il vient de créer dans le cadre de la « loi sur l'innovation » d'Allègre. Sur cette délégation de pouvoir, les 3 CGT s'étaient alors abstenus, tous les autres votant « pour ». Cette fois ci, un échange entre élus à partir du point suivant des « questions diverses » nous a permis de voir ce « détail », d'où un vote négatif unanime des représentants du personnel. Patricia Watenberg nous a alors fait remarquer que c'était le même texte que le précédent. Nous avons expliqué que nous n'avions pas pu tout lire en détails et la CFDT a exposé la position de fond des administrateurs représentant le personnel.

*Votes : 6 contre (3 CGT, 2 CFDT, liste non syndicale), tous les autres pour, ce qui emporte la décision, comme d'habitude...*

**2) Prolongation du maintien du traitement INRA de M. Bordais, co-créateur de l'entreprise « Jucann'tech » pour 2 ans supplémentaires** (les 2 premières années avaient été accordées par la Directrice Générale grâce à la délégation de pouvoir consentie précédemment par le CA).

*Votes : 6 contre (3 CGT, 2 CFDT, liste non syndicale), tous les autres pour.*

**3) Acceptation de dons d'associations caritatives.** Deux dons (pour un total de 30.000 euros) sont soumis à ce CA. La CGT étant contre le financement caritatif de la recherche, nous nous abstenons, comme chaque fois.

*Votes : 4 abstentions (3 CGT + liste non syndicale), tous les autres pour.*

Compte-rendu co-rédigé par Michel Lafarge et Pascal Tillard  
Elus CGT au Conseil d'Administration de l'INRA

\*\*\*\*\*

Consultation possible sur le WEB : <http://www.multimania.com/cgtinramontpelli/>